

Suivi des appareils DESP



L'inspection et la requalification périodiques des appareils DESP sont des contrôles obligatoires.

Ces contrôles doivent être effectués en respectant l'Arrêté Ministériel du 15 mars 2000 modifié, relatif à l'exploitation des équipements sous pression.

Confiez nous le suivi complet de vos appareils DESP de toutes marques.

Les contrôleurs et techniciens **GEPS Services** agréés sont à votre disposition pour vous accompagner et réaliser sur vos appareils DESP un ensemble de prestations adaptées à chaque situation et résumées dans les tableaux ci-dessous.

OH: Organisme Habilité - DESP: Directive Européenne des équipements Sous Pression

Inspection périodique	Requalification périodique
Contrôle visuel des surfaces et soudures internes	
Contrôle par ressuage des soudures internes	
D'une façon générale, le contrôle visuel complet de l'équipement	
L'exécution des éventuelles réparations en conformité avec l'Arrêté Ministériel du 15 mars 2000 modifié	
La maintenance de l'équipement : fourniture et remplacement des pièces d'usure des différents accessoires (agitation, etc....)	
Le reconditionnement de l'équipement	Préparation de l'équipement à l'épreuve hydraulique : démontage des accessoires et obturation de tous les orifices
	Mise en pression hydraulique en présence de l'OH
	Après épreuve, reconditionnement de l'équipement

Réparation ou modification d'un équipement sous pression	
Etude personnalisée afin de déterminer le degré d'importance de cette réparation ou modification	
Etude de faisabilité (plans, notes de calcul,)	
Réparation ou modification réalisée par du personnel qualifié suivant la NF EN 287-1	
Contrôle réalisé par du personnel certifié COFREND suivant la NF EN 473	

Réparation ou modification non notable	Réparation ou modification notable
Réalisation dossier de réparation / modification	Préparation de l'équipement à l'épreuve hydraulique : démontage des accessoires et obturation de tous les orifices
Remise du dossier à l'exploitant	Mise en pression hydraulique en présence de l'OH
	Après épreuve, reconditionnement de l'équipement
	Réalisation dossier de réparation / modification
	Présentation du dossier à l'OH
	Remise du dossier à l'exploitant



GEPS Services, votre partenaire Service Client

Siège: 116 rue d'Argentan – CS 20205 – 61006 Alençon CEDEX France

Bureaux: 13 rue Eiffel – 61006 Alençon

Tel.: +33 (0)2 33 81 30 34 - serviceclient@geps-services.com

www.geps-services.com



Ressuage



Défaut mis en évidence après ressuage



Epreuve hydraulique sur site



Maintenance



Maintenance

GEPS Services, votre partenaire Service Client

Siège: 116 rue d'Argentan – CS 20205 – 61006 Alençon CEDEX France

Bureaux: 13 rue Eiffel – 61006 Alençon

Tel.: +33 (0)2 33 81 30 34 - serviceclient@geps-services.com

www.geps-services.com